



**Association internationale de la classe J/24  
District Québec  
AVIS DE COURSE**

**CHAMPIONNAT Régional 2010 J/24 DISTRICT QUÉBEC**

**10 et 11 Juillet 2010 - 20ème**

**Parc Nautique St Jean Port Joli, Québec**

**Email :** [infoJ24quebec@gmail.com](mailto:infoJ24quebec@gmail.com)

**Autorité organisatrice : Comité des régates de St Jean Port Joli**

**1. RÈGLES**

1.1 Le regatta sera régie par les règles comme défini dans les règles de course à la voile (RRS) 2009-2012.

1.2 Les règlements de Regate de la classe J/24 internationale (IJCA) s'appliqueront.

1.3 Les règles 41, 42.3, 44.3 (a), et 61.1 (a) seront changées comme suit:

Règle 41 : Du moment où un bateau part de son amarrage pour la première course de chaque jour jusqu'à ce qu'il revienne à son amarrage, ainsi que hors course, il ne devra recevoir aucune aide extérieure excepté, comme autorisée par les règles 41 (a) à (d), d'autres concurrents et bateaux officiels sous la direction de l'autorité organisatrice. En course, la règle 41 s'applique sans modification. Ceci change également le préambule de la partie 4 des règles.

Règle 42.3 : Changé par la règle 8.2 de classe d'IJCA.

Règle 44.3 (a) est changée de sorte que le drapeau jaune (drapeau de code « I » aussi accepté) employé par un bateau réparant une pénalité de marquage doit être de hauteur supérieure à 150 millimètres et de longueur supérieure à 200 millimètres.

La règle 61.1 (a) est changée de sorte que le drapeau rouge hissé par un bateau protestant doit être de hauteur supérieure à 150 millimètres et de longueur supérieure à 200 millimètres.

1.4 Selon la règle 87, la règle 5.3 d'IJCA est changée comme suit :

Règle 5.3 d'IJCA : Un bateau peut naviguer avec un équipage différent entre les jours à condition que les changements aient été déclarés à l'enregistrement. Les changements d'équipage non déclarés à l'enregistrement nécessitent l'approbation écrite à l'avance du jury et seront seulement approuvés pour des circonstances exceptionnelles.

1.6 S'il y a un conflit entre les langues le texte français aura la priorité.

**2. La PUBLICITÉ**

2.1 Conformément au règlement 20.5.2 de l'ISAF : la publicité est autorisée de la manière prévue dans le règlement 20 de l'ISAF.

### 3. ACCEPTABILITÉ ET ENTRÉE

3.1 Le regatte est ouverte aux bateaux de la classe J/24 comme défini par les règles de l'IJCA.

3.2 Les bateaux éligibles peuvent s'enregistrer en remplissant le formulaire joint et en s'acquittant des droits d'inscriptions. Le formulaire est disponible sur le site du District Québec de l'association Canadienne des J24.

L'enregistrement peut également être envoyé par l'intermédiaire de l'email à [infoJ24quebec@gmail.com](mailto:infoJ24quebec@gmail.com). L'enregistrement sera confirmé à la réception des honoraires exigés par chèque.

3.3 S'il y a plusieurs skippers, l'un d'entre eux sera indiqué en tant que skipper principal pour la régata

### 4. Droits d'inscription

4.1 Les droits d'inscription sont : 100 \$ CAN, comprenant le grutage, une nuit à la marina, et un repas pour l'ensemble de l'équipage le Samedi Soir.

Pour les équipages ne désirant pas participer au repas, les droits seront de 75\$

4.2 Les droits d'inscription sont payables par chèque seulement à : Parc Nautique St Jean Port Joli

### 5. PROGRAMME

5.1 Enregistrement et Mise à l'eau : Parc Nautique St Jean Port Joli, Vendredi 09 Juillet 2009 16h00 20h00

5.2 Un cocktail de bienvenue sera offert à tous les participants le Vendredi 09 Juillet, à partir de 17h30

5.3 Enregistrement et Mise à l'eau: Parc Nautique St Jean Port Joli, Samedi 10 Juillet 0400 06h00. Les contraintes de marée imposent cette heure matinale.

5.4 Dates de régata :

Samedi 10 Juillet et Dimanche 11 Juillet

5.5 Nombre de courses :

Trois (3) courses sont programmées par jour.

Une course supplémentaire par jour peut être naviguée, à condition que la régata ne prenne pas plus d'une course d'avance sur le programme.

5.6 L'heure prévue pour le signal d'attention est 12h00

5.7 Aucun signal d'attention ne sera lancé après **15h30, dimanche 11 Juillet.**

### 6. ENREGISTREMENT ET MESURE

6.1 À l'enregistrement, chaque bateau présentera :

6.1.1 Un certificat valide de la mesure J/24 délivré par IJCA ou CJCA.

6.1.2 Preuve d'assurance marine courante et proportionnée d'assurance-responsabilité pour un minimum de \$1.000.000.00.

6.1.3 Preuve d'adhésion à l'IJCA.

## **7. INSTRUCTIONS DE NAVIGATION**

Les instructions de navigation seront disponibles à l'enregistrement.

## **8. LIEU DE RENDEZ-VOUS**

Parc Nautique Saint Jean Port Joli

20 Ouest, Rue des Pionniers

Saint-Jean-Port-Joli, Québec

Tel : 418 598 7374

## **9. PARCOURS**

9.1 Les parcours seront de type "Banane".

9.2 Une bouée de dégagement au vent peut être employée.

9.3 Une porte à la marque sous le vent peut être utilisée.

## **10. SYSTÈMES DE PÉNALITÉ**

10.1 Pénalité de score, la règle 44.3 s'appliquera.

10.2 Le Comité de course peut annoncer les nombres de bateaux qui ont volé le départ des règles par l'intermédiaire du VHF

10.3 L'arbitrage peut être employé avant l'audition de protestation pour des protestations ien se basant sur la partie 2. des règles.

10.4 La règle 64.1 sera changée dans les instructions de navigation de permettre des pénalités autres que la disqualification pour casser des règles d'un certain IJCA.

## **11. CLASSEMENT**

11.1 Quatre courses doivent être courues pour constituer un championnat.

11.2 Quand moins de 4 courses ont été accomplies, les points de la série d'un bateau sera le total de ses points accumulés lors des courses. Quand 4 courses ou plus ont été courues, les points de la série d'un bateau seront le total de ses points de course à l'exclusion de son plus mauvais classement. Ceci modifie l'annexe A.

11.3 Tout bateau finissant au-delà de 20 minutes après le premier bateau ayant navigué et terminé le parcours sera classé TLE (Time Limit Expired) et disqualifié. Les points attribués à un bateau TLE seront déterminés par le nombre de bateaux finissant dans les temps plus 2 points. Ceci change les règles A4.2, A5, et A11.

## **12. AMARRAGE À QUAI**

Les bateaux devront rester dans leurs places assignées dans le port.

### **13. RESTRICTIONS DE HAUL-OUT**

Les bateaux devront être à l'eau avant Samedi 10 Juillet, à 8h00, et ne devront pas être sortis pendant la durée totale de la régata, sauf autorisation écrite du Jury.

### **14. AUTRES ACTIONS INTERDITES**

14.1 L'utilisation de bouteille, de piscine en plastique, ou tout équivalent ne seront pas employés entre le moment de la mise à l'eau et la fin de la régata. La coque peut être nettoyée à tout moment en nageant ou en utilisant des cordes ou un tissu à partir du bateau.

### **15. COMMUNICATION PAR RADIO**

15.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne devra mettre ou recevoir aucune transmission de manière spécifique, non disponible aux autres bateaux. Cette restriction applique également aux cellulaires.

15.2 Le Canal VHF Utilisé par le Comité de Course sera communiqué dans les instructions de course.

### **16. PRIX**

16.1 Des prix seront attribués 3 premiers bateaux classés.

16.2 Cette régata fait partie des 3 manches du Championnat régional, qualificatif pour les Championnats du Monde J24 2011.

### **17. DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

17.1 Les concurrents participent au regatta entièrement à leur propre risque. Voir la règle 4, décision de régater. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour des dommages matériels ou dommages corporels ou mort survenue en lien, avant, pendant, ou après la régata.

17.2 Tous les concurrents seront également requis de signer une décharge fournie à l'enregistrement.

### **18. ASSURANCE**

Chaque bateau participant devra être assuré avec une assurance responsabilité civile d'un minimum de \$1.000.000 par événement ou équivalent.

### **19. L'INFORMATION**

Toute demande d'information peut être adressée à: [infoJ24quebec@gmail.com](mailto:infoJ24quebec@gmail.com)

### **20. HÉBERGEMENT**

Une liste d'hébergement à St Jean Port Joli est disponible à l'adresse suivante : <http://www.saintjeanportioli.com/tourisme/pages/index.php?p=9&lng=1>

